



VILLE de LESSINES

Province de Hainaut - Arrondissement de Soignies



Lessines, le 7 janvier 2009.

Service Urbanisme

Service communal « Logement »

RECOMMANDEE

Monsieur & Madame SANGIORGI-MANNINO
Rue de la Station d'Acren, 46
7864 DEUX-ACREN (LESSINES)

N/réf. 2009/CC/cc/05/05/-1.778.52/71.651

Objet : Visite de contrôle de l'immeuble sis rue de la Station d'Acren, 46 à 7864 Deux-Acren.

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de contrôle effectuée en date du 6 novembre 2008 par l'enquêteur communal, de l'immeuble sis rue de la Station d'Acren, 46 à 7864 Deux-Acren (Lessines), il a été constaté que l'immeuble comporte un logement au rez-de-chaussée occupé par votre famille et deux logements au 1^{er} étage occupés également. De plus, un 4^{ème} logement va être aménagé au 2^{ème} étage.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les travaux d'aménagement de votre immeuble en plusieurs logements n'ont pas fait l'objet d'un permis d'urbanisme délivré par le Collège communal. Toutefois, un dossier de demande de permis d'urbanisme en régularisation pour la division de l'immeuble en quatre logements a été déposé au Service Urbanisme en date du 5 septembre 2008. Ce dernier doit encore être traité et faire l'objet d'un rapport du Service Incendie.

En conséquence de ce qui précède, aucune demande d'inscription au registre de population ne sera acceptée dans les nouveaux logements des 1^{er} et 2^{ème} étages avant l'obtention du permis d'urbanisme et l'attribution de numéros de police distincts.

D'autre part, le logement occupé par votre famille au rez-de-chaussée ne présente pas de critère d'insalubrité.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.



Jean-Marie DEGAUQUE,
Bourgmestre.

Agent traitant: Claudine CANNUYER, Agent spécifique

Administration communale, Grand'Place, 12 - 7860 LESSINES

Tél. 068/27.05.10 - Fax : 068/33.97.62





DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Cadastre, enregistrement et domaines

Adresse de correspondance
Contrôle du cadastre de ATH
Place des Capucins, 1 - 2ème étage, 7800 Ath

SANGIORGI, JEAN-LUC

**RUE DE LA STATION D'ACREN 46
7864 LESSINES**

votre courrier du	vos références	nos références	annexe(s)
			2

Suivi des travaux de construction et de transformation.

Madame, Monsieur,

En application de la loi sur la protection de la vie privée du 8/12/1992, art.4§1, je vous informe que vous êtes repris, avec les données ci-jointes, dans une base de données pour les suites de travaux de construction et de transformation. Vous pouvez vous adresser au service dont les coordonnées sont indiquées à l'en-tête, pour des renseignements éventuels ou des corrections.

OBLIGATION DE DECLARATION:

Nous saisissons l'occasion pour vous rappeler l'obligation de déclarer à l'administration du cadastre, les nouvelles constructions dans les trente jours de leur occupation ou location et les transformations dans les trente jours de l'achèvement des travaux.

Voir l'article 473 du Code des Impôts sur les revenus de 1992 ci-dessous.

CETTE DECLARATION DOIT ETRE INTRODUITE SPONTANEMENT, AU SERVICE DONT L'ADRESSE EST INDIQUEE A L'EN-TETE, DANS LES TRENTRE JOURS SUIVANT L'EVENEMENT.

Veuillez trouver ci-joint un formulaire qui vous aidera à rédiger cette déclaration.

Si les travaux sont encore en cours, veuillez conserver le formulaire en vue de son usage ultérieur.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS:

Si les travaux doivent encore être commencés ou sont encore en cours, vous êtes priés, en application de l'article 475 §1 du Code des Impôts sur les revenus (voir ci-dessous), d'indiquer une date d'achèvement estimée. A cette fin, vous trouverez ci-joint un formulaire spécifique.

Veuillez renvoyer ce formulaire dans les 15 jours au service dont l'adresse est indiquée à l'en-tête, après l'avoir rempli et signé.

Ce renseignement doit permettre à l'administration d'organiser de manière aussi efficace que possible les visites sur place, en évitant des déplacements inutiles. Pour vous-même, ceci a l'avantage de vous éviter d'être dérangé par une visite annuelle de contrôle.

Pour des raisons fiscales chaque chantier est vu sur place au moins tous les trois ans.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées,

WAUTELET M.

inspecteur principal d'administration fiscale

Des informations complémentaires concernant ce courrier peuvent être obtenues auprès de :

Contact : LUCQ Joël

Contrôle du cadastre de ATH

Tel.: 0257/61495 - Fax: 0257/97 361

E-Mail: contr.cad.ath@minfin.fed.be

Heures d'ouverture: de 9 à 12 hrs. ou sur rendez-vous.

Case réservée à l'administration:

ART: 8.627 REG.: 2006/3

DOSI : 5 5 0 0 7 2 0 1

Déclaration à compléter dès que les transformations sont terminées et à renvoyer endéans les trente jours au contrôle du cadastre.

(30/09/2011)

ANNEE: N° CADNET :

REF : 55007/8.627

55007 - 00354/2006/3

AG (SM)AgrG 43B N° :

R.C. notifié le:

Certifié exact le:

Le du cadastre,

.....

Service Public Fédéral Finances
Administration du cadastre, de
l'enregistrement et des domaines.

**Contrôle du cadastre de
ATH**

Place des Capucins, 1 - 2ème étage
7800 Ath

Objet: SANGIORGI, JEAN-LUC, RUE DE LA STATION D'ACREN 46 7864 LESSINES

Transformation: TRANSFORMATION EN 4 LOGEMENTS CONSTATÉ SUR PLACE LE 20/09/2011

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE:

55007 08627 0001

Commune: LESSINES 02, R DE LA STATION D ACREN 46

Désignation cadastrale: Section A, 439 D 3 --

LES TRANSFORMATIONS SONT ACHEVEES:

Date de l'achèvement des travaux:

Coût des transformations (TVA et terrain non inclus) :

..... EUR
(ne PAS joindre de factures svp.)

...../...../.....

Par achèvement des travaux on entend: la fin des transformations nécessaires, avant la finition telle que peinture, tapissage, etc....

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA SITUATION DU BATIMENT:

* les travaux ont été exécutés conformément au plan d'architecte: oui / non
(Les plans de construction sont déjà en notre possession)

* si le bâtiment est loué :

date du contrat de location:/...../.....

nom du locataire:

loyer/mois: EUR

* si le bâtiment contient une habitation :
Equipement de l'habitation :

Salle de bains: oui / non

Baignoire / Douche

Chauff. central: oui / non

Type de Chauffage :

Cave(s) habitable(s): oui / non

Etage mansardé: oui / non

Numéro de téléphone :

(numéro où vous pouvez être contacté pendant les heures de bureau pour éventuellement prendre rendez-vous)

Email :

Date de déclaration : / /

(nom et signature)

Case réservée à l'administration:



241/70554/2008/CM

AVIS DE RECEPTION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME DE LOTIR

Le soussigné, mandaté par l'Administration Communale, conformément aux dispositions de l'article 116 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, certifie que le dossier complet de la demande de :

Monsieur Jean-Luc SANGIORGI et Mademoiselle Nathalie MANNINO, domiciliés à 7864 Deux-Acren, rue de la Station d'Acren, 46, concernant le bien situé à 7864 Deux-Acren, rue de la Station d'Acren, 46, inscrit au cadastre sous la Son A n ° (s) 439 d3, pour la transformation de l'immeuble en 4 logements, a été déposé à la maison communale en date du 05 septembre 2008.

En foi de quoi il lui est délivré le présent avis de réception, qui lui spécifie que (voir les cases cochées):

- le dossier doit être soumis à enquête publique, conformément aux dispositions ci-annexées de l'article 334 du C.W.A.T.U.P. le dossier ne doit pas être soumis à enquête publique.

Le dossier nécessite la consultation :

- de la Commission de Gestion du Parc naturel,... de la Commission Provinciale des Monuments, sites et fouilles
 du Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports de la Cellule R.A.M.
 du Ministère de l'Agriculture de la Commission Communale Consultative d'aménagement du territoire
 du Service Incendie

Leur(s) avis doit(vent) nous parvenir dans un délai de 30 jours.

- Ensuite, le dossier nécessite l'avis préalable du Fonctionnaire délégué, qui a 35 jours pour répondre.
 le dossier ne nécessite pas l'avis préalable du Fonctionnaire délégué.

La décision du Collège Echevinal doit intervenir dans le délai de :

- 30 jours lorsque :
 la demande ne nécessite pas l'avis préalable du Fonctionnaire délégué.
 la demande ne nécessite pas de publicité.
 l'immeuble est compris dans un Plan Communal d'Aménagement, sans y déroger
 l'immeuble est compris dans un Lotissement, sans y déroger
- 70 jours lorsque :
 la demande ne requiert pas l'avis préalable du Fonctionnaire délégué.
 la demande requiert des mesures particulières de publicité.
 la demande requiert l'avis de services ou commissions.
- 140 jours s'il y a, en plus, ouverture ou modification de voirie.
- 75 jours lorsque :
 la demande nécessite l'avis du Fonctionnaire délégué.
 la demande ne nécessite pas de publicité.
 la demande ne nécessite pas l'avis de services ou commissions.
- 115 jours lorsque :
 la demande nécessite l'avis ou une dérogation du Fonctionnaire délégué.
 la demande nécessite une publicité.
 la demande nécessite l'avis de services ou commissions.
- 230 jours, s'il y a, en plus, ouverture ou modification de voirie.

Délivré le 19 novembre 2008

Le Bourgmestre
et les membres du Collège,



① le point de départ du délai est le lendemain de la date de dépôt.
Le présent document est uniquement un avis de réception.

Il est donc impératif d'être en possession du permis avant d'entamer les travaux.